

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00141

Numéro SIREN : 398 507 202

Nom ou dénomination : A.S.BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000835

Désignation de l'entreprise : SARL AS'BOIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 223 Route de Saint Amour - 39320 VAL SURAN		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 3 9 8 5 0 7 2 0 2 0 0 0 1 6		Néant ☐				
		Exercice N clos le. 31 01 01 91 21 02 13				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	25136	7676	
		Fonds commercial (1) AH	AI		51367	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	953953	137799	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	206128	71481	
		Immobilisations en cours AV	AW		108415	
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
Autres titres immobilisés BD		BE	31933	31933		
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH		BI				
TOTAL (II) BJ		1593891	BK	1185217	408674	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	96508	BM	96508	
		En cours de production de biens BN	132174	BO	132174	
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	24900	BW	24900	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	222670	BY	5786	216884
		Autres créances (3) BZ	32631	CA		32631
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Values mobilières de placement (dont actions propres :) CD	43342	CE	1552	41789
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	271734	CG		271734	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	11687	CI		11687	
	TOTAL (III) CJ	835647	CK	7339	828308	
	Frais d'émission d'emprunt à écaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2429539	1A	1192556	1236982	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	6942
Classe de réserve de propriété : Immobilisation :			Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Plaquette

SARL AS'BOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. As' Bois', written in a cursive style.

30/09/2023

Ce document contient 66 pages



Désignation de l'entreprise		SARL AS'BOIS		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..100000..)			DA	100000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	525854	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	73101	
	Subventions d'investissement			DJ	19643	
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	728600	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	299713	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	120617	
	Dettes fiscales et sociales			DY	82459	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5591	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	508382	
			ED			
Écarts de conversion passif *			(V)	EE	1236982	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	247972
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL AS'BOIS		Néant ☐ *					
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD	522089	FE	259927	FF	782016		
	biens *								
	services	FG	431802	FH	1273	FI	433075		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	953892	EK	261200	FL	1215092		
	Production stockée					FM	6073		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	336		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2648		
	Autres produits (1) (11)					FQ	834		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1224983		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	344584	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	20795	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	279564	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	8511	
	Salaires et traitements *						FY	366203	
	Charges sociales (10)						FZ	76705	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations						GA	53795
		dotations aux amortissements *							
		dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	21	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1150180		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	74803		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	536	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1495	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	3489	
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5521		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9965	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	9965		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4443		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70359		

Désignation de l'entreprise		SARL AS 'BOIS		N°ant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2990		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2990		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2990		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	248		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1233494		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1160393		
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	73101		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Produits de locations immobilières		HP		
			Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2648	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



SARL AS'BOIS

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 30/09/2023

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1.	Evénements principaux.....	2
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2.	Informations relatives au bilan	2
2.1.	Actif.....	2
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice	3
2.1.3.	Immobilisations financières	3
2.1.4.	Stocks	4
2.1.4.1.	Stocks de produits achetés.....	4
2.1.4.2.	Stocks de produits fabriqués	4
2.1.5.	Créances.....	5
2.1.6.	Capitaux propres	6
2.1.6.1.	Tableau de variation des capitaux propres	6
2.1.6.2.	Capital.....	6
2.1.7.	Dettes financières et autres dettes.....	7
2.1.8.	Charges à payer.....	8
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	8
4.	Autres informations	9
4.1.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	9
4.2.	Engagements hors bilan	9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	60 871	-	-
Matériel de transport	-		-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier			-	1 690
Emballages récupérables et divers			-	-
Immobilisations corporelles en cours		54 026	-	-
Avances et acomptes			-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-		-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-		-	-
Créances rattachées à des participations	-		-	-
Autres titres immobilisés	-	135	138	-
Prêts et autres immobilisations financières	-		-	-



2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks suivants : sont évalués selon la méthode FIFO.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués

Les stocks fabriqués sont évalués au prix de revient.

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE - > < if IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	6 942	-	6 942
	Autres créances clients	215 728	215 728	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	Impôt sur les bénéfices	20 930	20 930	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 691	4 691	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	5 022	5 022	-
	Charges constatées d'avance	11 687	11 687	-
	TOTAL	265 000	258 058	6 942



Passif

2.1.6. Capitaux propres

2.1.6.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+		N
Capital	100 000	-		100 000
Primes, réserves et écarts	485 421	50 434		535 855
Report à nouveau	-	-		-
Résultat	105 434		26 370	73 101
Subventions d'investissement	22 634	-	2 990	19 644
Provisions réglementées	-	-		-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	713 489	50 434	29 360	728 600

2.1.6.2. Capital

Le capital est composé de 2 000 parts sociales de 50 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.1.7. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	299 714	39 304	260 410	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	120 618	120 618	-	-
Personnel et comptes rattachés	41 448	41 448	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	18 696	18 696	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	4 233	4 233	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	10 132	10 132	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	5 591	5 591	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	500 432	240 022	260 410	-

2.1.8. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	20 018
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	8 113
RRR à accorder, avoirs à établir	5 591
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	4 487
Autres charges fiscales	2 090
Divers	-
TOTAL	40 300

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	522 090	259 927	782 017
- Services	431 803	1 273	433 076
Chiffre d'affaires net	953 893	261 200	1 215 093

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Non recensées et non comptabilisées

4.2. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	100 438	117 814

A.S.BOIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 223 ROUTE DE SAINT AMOUR SAINT JULIEN
39320 VAL-SURAN
398 507 202 RCS LONS LE SAUNIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 janvier,
A 14 heures,

La société MEEAP, Société civile au capital de 162 500 euros, ayant son siège social 223 ROUTE DE SAINT AMOUR SAINT JULIEN 39320 VAL SURAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 831787734 RCS LONS LE SAUNIER, représentée par Madame Marie BAILLET en sa qualité de Gérante,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la société A.S.BOIS,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Madame Marie BAILLET, gérante non associée de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Marie BAILLET, gérante non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 73 101,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 101,46 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 25,50 euros par part	51 000,00 euros
Le solde	22 101,46 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 72 535,36 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2024.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
44 000,00 euros, soit 22,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
90 000,00 euros dont 6 000,00 euros de distribution exceptionnelle, soit 45,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
60 000,00 euros, dont 5 000,00 euros de distribution exceptionnelle soit 30,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 :

Convention de Bail commercial conclue entre la Société et Mesdames Marie BAILLET et Andréa BAILLET.

La société SCI SIB, dont Mesdames Marie BAILLET, Andréa BOITRAND et la SC MEEAP sont associées, loue à la société AS'BOIS, détenue par la SC MEAAP, elle-même détenue par Mesdames Marie BAILLET et Andréa BOITRAND, des locaux au 223 Route de Saint-Amour 39320 VAL SURAN. Sur l'exercice écoulé, la société AS'BOIS a versé à la SCI SIB la somme de 22 200,00 euros TTC au titre des loyers.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver sa rémunération brute en qualité de gérante allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 32 785,00 euros.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Pour la société MEEAP
Marie BAILLET**



Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 708 390,35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2024.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
44 000,00 euros, soit 22,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
90 000,00 euros, dont 6 000,00 euros de distribution exceptionnelle soit 45,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
60 000,00 euros, dont 5 000,00 euros de distribution exceptionnelle soit 30,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

Convention(s) conclue(s) par la Société avec une société dans laquelle l'associé unique de la Société exerce des fonctions :

Convention de Bail commercial conclue entre la Société et Mesdames Marie BAILLET et Andréa BOITRAND

La société SCI SIB, dont Mesdames Marie BAILLET, Andréa BOITRAND et la SC MEEAP sont associées, loue à la société AS'BOIS, détenue par la SC MEAAP, elle-même détenue par Mesdames Marie BAILLET et Andréa BOITRAND, des locaux au 223 Route de Saint-Amour 39230 VAL SURAN. Sur l'exercice écoulé, la société AS'BOIS a versé à la SCI SIB la somme de 22 200,00 euros TTC au titre des loyers.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

**Fait à VAL-SURAN
Le 8 janvier 2024**

**Marie BAILLET
Gérante**



A.S.BOIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 223 ROUTE DE SAINT AMOUR SAINT JULIEN
39320 VAL-SURAN
398 507 202 RCS LONS LE SAUNIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 73 101,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 101,46 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	51 000,00 euros
Soit 25,50 euros par part	
Le solde	22 101,46 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 72 535,36 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2024.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
44 000,00 euros, soit 22,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
90 000,00 euros dont 6 000,00 euros de distribution exceptionnelle, soit 45,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
60 000,00 euros, dont 5 000,00 euros de distribution exceptionnelle soit 30,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

